

Inscriptions Vacances de Toussaint 2021
Du mercredi 29 septembre au mercredi 6
octobre 2021



CAF 2021
(modalités des aides Caf – voir notre site
internet)

Msa Pass Accueil à fournir
au plus tard le 15 octobre 2021

RECEPISSE FAMILLE VACANCES de TOUSSAINT 2021

Site d'accueil : ALBIAS NEGREPELISSE ST ETIENNE
A remettre directement au centre de loisirs de votre choix accompagné de l'acompte

Centre Albias ☎ 05 63 31 04 21

Centre Montricoux ☎ 05 63 67 28 98

Centre Nègrepelisse maternelle ☎ 05 63 30 92 82

Centre St Etienne de T. maternelle ☎ 06 74 11 55 08

Centre Verlhac ☎ 05 63 31 00 13

Centre Bioule ☎ 05 63 67 36 31

Centre Vaïssac ☎ 06 50 87 22 14

Nègrepelisse primaire ☎ 05 63 64 21 55 / 09 72 45 73 92

St Etienne primaire ☎ 06 82 78 80 10

Centre Léojac ☎ 06 10 52 33 68

RESPONSABLE LEGAL

NOM _____ PRENOM _____

ENFANT

NOM _____ PRENOM _____

PRESENCE

TOUSSAINT 2021	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Lundi 25 au vendredi 29 octobre 21					
Mardi 2 au vendredi 5 novembre 21	Féié				

AIDES CAF / MSA

Avez-vous déjà fourni votre attestation QF Caf ou Pass Accueil Msa : OUI NON

Précisez votre N° Allocataire Caf : Attestation Quotient familial CAF et MSA à envoyer à l'adresse mail :

enfance-jeunesse@quercyvertaveyron.fr avant le 15 octobre 2021 sinon pas de rétroactivité et si vous ne l'avez pas déjà transmis en début d'année.

REGLEMENT

Tarif : 13 euros la journée ou 19.50 euros Hors Ccqv

TOUTE SOMME RESTANT DUE ANNULERA LA PRESENTE DEMANDE

L'INSCRIPTION NE SERA VALIDEE QU'APRES VERSEMENT D'UN ACOMPTE DE 50 % MINIMUM SAUF LES AYANTS DROITS CAF ACOMPTE DE 30% - (Régularisation à la facturation*)

SOIT _____ € REGLE PAR CHEQUE* ESPECES CHEQUES VACANCES CESU pour les – 6ans

* A l'ordre de REGIE CLI CCQVA

Règlement solde facture : J'opte pour le prélèvement automatique (hors acompte) en remplissant l'autorisation de prélèvement accompagnée d'un Rib, le tout à adresser directement au Service Enfance Jeunesse de la CCQVA 370 av. du 8 mai 1945 – 82800 NEGREPELISSE (téléchargeable sur notre site internet).

Fait le _____

Signature de l'agent

***Le justificatif de l'aide aux vacances devra être donné impérativement avant le 15 octobre 2021 pour que la déduction soit prise en compte sur la facturation. Au delà de ce délai aucune régularisation ne sera faite après édition de la facturation des vacances.**

****Pour toute absence le certificat médical devra être donné dans les 48h sinon il ne sera pas pris en compte pour la facturation.**